

manquer de lui arriver, par cette opposition surprenante, qu'il a persisté de montrer aux Loix sages de son Souverain, dont il a épuisé toutes les graces & les bontés de son cœur royal. Sa destruction ne pouvoit donc être que le coup de l'autorité législative qu'il s'est attiré. On le verra; mais voyons auparavant ce qui y a conduit.

En finissant le mois passé le récit de ce que présentoit le Parlement de *Paris* dans sa résistance aux volontés du Roi, nous en étions à la reprise de ses fonctions, faite le 8. de Janvier. Le Roi, qui avoit été depuis ce jour hors de *Versailles* jusqu'au 12, l'Arrêté de ce Parlement du 7. ne put lui être remis que le Dimanche 13, & la Saint Hilaire qui étoit le Lundi 14. & une Fête du Palais, le premier Président ne rendit compte de sa mission que le Mardi 15, à l'assemblée des Chambres. La réponse du Roi qu'il rapporta étoit ainsi conçue.

Mon Parlement, en reprenant son service ordinaire, est rentré dans son devoir. Il n'auroit jamais dû s'en écarter : son Arrêté contient des maximes contraires aux principes de mon Etat dont je maintiendrai toujours l'exécution. J'envoie à mon Parlement un Règlement pour les Bleds.

L'assemblée ne pouvoit que s'attendre à une telle réponse : elle y a cependant de nouveau jetté l'alarme, & il en a résulté deux avis différens, l'un de terminer en toute diligence les Remontrances auxquelles les Commissaires travailloient suivant l'Arrêté du 7, & d'y en joindre de nouvelles sur cette réponse plus fortes encore & plus pressantes, pour engager le Roi à retirer son Edit. L'autre, de quitter le service sur le champ, & de rester les Chambres assemblées
pour